

Pas de contrat de travail et pas de déclaration

Par sephiroth854, le 21/06/2011 à 11:03

Bonjour,

Voila je travaille actuellement dans un restaurant et après une longue période sans contrat de travail, j'ai décider d'écrire à l'URSSAF pour savoir si mon emploi était déclaré.

Quelques jours plus tard, surprise aucune trace de mon embauche (en clair je ne suis pas déclaré) alors voila ma question, est-ce que je risque quelque chose sachant que je n'étais pas au courant et que risque mon employeur?

Merci d'avance pour vos réponses

Par Cornil, le 23/06/2011 à 23:25

bonsoir "sephiroth84" la question est toute différente si 1) tu as des bulletins de salaires

2) non!

A+ sans doute